REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de VILLEFRANCHE

AVIS DU MAIRE

COURRIER ARRIVE
16 FEV. 2023
DDT du GERS
STD / ADS

Dossier n° **PC 032 465 23 A1002,** *déposé le* ***13 février 2023***

Par: **Monsieur SEBASTIEN SCHWACHHOFER** PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 42/rue de la Boétie 75008 PARIS 08
DERNIER PATARD 130 A B-1470 BAISY-THY / BELGIQU

Adresse du terrain : **CAMPARDON**

Réf. Cadastrales : **465 AK 122, 465 AK 124, 465 AK 127, 465 AK 128, 465 AK 130 : 52824 m²**

Cet avis est transmis dans **les plus brefs délais lors de l'envoi du dossier** au service instructeur de la Communauté de Communes Côteaux Arrats Gimone. Faute de transmission, il est réputé favorable. En cas de projet relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la Direction Départementale des Territoires dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	**Si document d'urbanisme (POS, PLU) ou carte communale :** Zonage : ZN	**Si PLU, le projet est-il dans une OAP :** ☐ Oui ☐ Non
	Périmètre de protection des monuments historiques : ☐ Oui ☒ Non	**Site classé ou inscrit :** ☐ Oui ☒ Non
APPRECIATION DES RISQUES	• Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (art R.111-2 du Code de l'urbanisme) ? Nature des nuisances et distance : NC • Le terrain est-il situé dans un secteur à risques ? (Présence d'une canalisation d'irrigation, d'eau, de gaz sur le terrain ; Zone à risque inondable ou autre ; Présence d'un plan d'épandage à proximité, d'une ICPE) Nature : NC	

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Assainissement : Collectif Individuel NC

Eaux pluviales :
- ☒ Infiltration à la parcelle (création d'un puisard)
- ☐ Rejet dans un fossé communal
- ☐ Rejet dans un fossé privé (autorisation du propriétaire ?)

Voirie : ☐ Départementale ☐ Communale ☒ Privée
Est-elle suffisante pour desservir l'opération ?

Accès :
- ☒ L'accès est réalisable
- ☐ La création de l'accès présente un danger. Raison :
- ☐ La création de l'accès nécessite un abattage d'arbre
- ☐ La création de l'accès nécessite un busage du fossé

Sécurité incendie :
Présence d'un poteau incendie ☐ Oui ☒ Non Distance du projet par voie carrossable :

Insuffisance des réseaux :
Un réseau (électricité, eau potable, assainissement,...) nécessite une extension ou un renforcement de réseau : Non
Réseau : _____ ☐ oui ☐ non

Prise en charge par la commune : ☐ oui ☒ non Délai :

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Nature	Oui	Non	Délai de mise en recouvrement
Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)	☐	☐	
Participation pour Voirie et Réseaux (PVR)	☐	☐	
Projet Urbain Partenarial (PUP)	☐	☐	
Zone d'Aménagement Différé (ZAD)	☐	☐	
Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	☐	☑	

4. FISCALITE

TA Taux de : **3,00 %**

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	Observations du maire sur l'aspect extérieur du projet (Toitures, Façades, Clôtures) : Son intégration dans l'environnement (Plantations et aménagement des abords) : Y a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ? RAS
AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-elles en nombre suffisant ? Observations du maire : oui

6. AVIS DU MAIRE

☒ ***FAVORABLE*** (Nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) :	**DATE :** 13.02.2023
☐ ***DEFAVORABLE*** (Indiquer les motifs compte tenu des observations Figurant aux rubriques ci-dessus) :	**Le Maire** B. Monlibos MAIRIE de VILLEFRANCHE-d'ASTARAC (Gers)